



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 9 / 0 8 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 9 / 0 8 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F09324P0294

1 Intitulé du projet

Création d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 950 kWc sur la zone artisanale des Grandes Blaches de Mison (04200) en expérimentation sur la mise en culture de semences labellisées Végétal Local.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LPI ENERGIES

Raison sociale

LPI ENERGIES

N° SIRET

8 0 1 0 9 0 9 2 9 0 0 0 3 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DEININGER

Prénom(s)

Dorian

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Projet de création d'une installation photovoltaïque au sol d'une puissance de 950 kWc Installation également visée par la rubrique IOTA 2.1.5.0. (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol...) au régime de la déclaration

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un parc photovoltaïque au sol, d'une surface de 10 500 m² environ, sur le terrain d'une ancienne discothèque désaffectée située au sein de la zone artisanale des Grandes Blaches de la commune de Mison dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Le projet est porté par la société LPI Energies qui dispose de la maîtrise foncière du terrain suite à la signature d'un bail emphytéotique.

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition. Les modules photovoltaïques seront installés sur des tables solaires fixées au sol par un système de micropieux ne nécessitant aucune fondation.

Le projet associe une expérimentation qui consiste à mettre en culture des semences labellisées Végétal Local au niveau des surfaces laissées libres et circulables entre les rangées de modules photovoltaïques (interlignes). La mise en culture et le suivi de cette expérimentation sera réalisée par le semencier Haut-Alpin Phytosem au moyen d'espèces herbacées qui seront ensuite récoltées chaque année pour être semées dans le cadre de chantiers ou opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de création d'un parc photovoltaïque vise la production d'électricité renouvelable d'origine solaire conformément aux objectifs fixés par le gouvernement au travers des programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique, créées par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le parc photovoltaïque sera raccordé au réseau public de distribution d'électricité pour y injecter la totalité de sa production.

Le projet permettra également la réhabilitation du sol du terrain aujourd'hui nu (voir chapitres suivants) via la mise en culture de semences labellisées Végétal Local qui seront récoltées et utilisées pour restaurer, à leur tour, d'autres terrains dégradés. Pour cela, la société LPI Energies s'attachera les services du semencier Phytosem.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction du parc photovoltaïque prévus pour une durée de 3 mois seront séquencés en trois phases. Aucune opération de terrassement ne sera nécessaire, le terrain, plat, a notamment été nettoyé dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne discothèque et de ses abords qui étaient recouverts de déchets divers et variés. La première phase consistera donc en la mise en place des tables solaires fixées au sol par le système de micro-pieux. Ce système, parfaitement adapté aux parcs de cette dimension, consiste à fixer solidement au sol les poteaux supports des tables solaires par l'enfoncement par battage de 4 micro-pieux positionnés en X. Ce système qui ne nécessite aucune fondation est développé par la société française AdiWATT. Les modules photovoltaïques seront ensuite fixés sur chacune des tables. La deuxième phase concernera les opérations de branchement des modules photovoltaïques grâce aux connectiques installées à l'arrière de ces derniers. Un local recevant les onduleurs sera mis en place sous la forme d'un bungalow / container posé au sol en accord avec le service raccordement d'Enedis. Les circuits des modules photovoltaïques seront amenés jusqu'au local onduleurs soit par chemin de câbles si la distance le permet soit au travers de fourreaux installés dans des tranchées le long des rangées de modules. Enfin, la troisième phase verra la mise en sécurité du parc photovoltaïque grâce à l'installation d'une clôture et d'un portail interdisant l'accès à toutes les personnes non autorisées.

Pour la mise en culture des semences labellisées Végétal Local, une expertise préalable sera réalisée par Phytosem pour juger s'il est nécessaire d'amender le sol en terre et/ou compost afin d'assurer une reprise optimale des semis qui interviendront postérieurement à la construction du parc photovoltaïque.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque produira quotidiennement, du lever au coucher de soleil, de l'électricité qui viendra alimenter le réseau public de distribution. Un suivi de la production d'énergie sera opéré à distance par LPI Energies.

Des opérations de contrôle et de maintenance préventives régulières seront opérées par un électricien habilité.

La mise en culture, le suivi expérimental et la récolte des semences labellisées Végétal Local seront réalisés par le semencier Phytosem qui aura libre accès au terrain. L'expérimentation sera menée sur une durée de 3 ans au travers d'un conventionnement LPI Energies / Phytosem. En cas de succès (récoltes conforme aux attentes du semencier), la mise en culture pourra se prolonger dans la limite de la durée d'exploitation du parc.

Le démantèlement d'un parc photovoltaïque de cette dimension est relativement simple. Après expiration du contrat d'achat au terme de 20 à 30 années d'exploitation, les modules photovoltaïques seront désinstallés pour être évacués vers la filière de recyclage habilitées à les recevoir. Les micropieux seront extraits du sol, les tables support démontées, et le tout pourra être soit réutilisé sur un nouveau projet soit recyclé vers la filière des métaux (aluminium et acier). Les onduleurs seront quant à eux soit réutilisés si leur état le permet soit évacués vers la filière des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques). Enfin, si besoin, la clôture et le portail seront démantelés pour réutilisation ou recyclage (filiale des métaux).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration préalable de travaux au titre du Code de l'Urbanisme. Notons que le terrain support du projet se situe au sein de la zone artisanale (ZA des Grandes Blaches) de la commune de Mison pour laquelle le règlement du PLU autorise les activités commerciales et industrielles.

Le projet est également soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0.).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface clôturée du parc photovoltaïque.....	env. 10 500 m ²
Nombre de modules photovoltaïques.....	2140 unités
Surface totale couverte par les modules photovoltaïques.....	env. 3 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1750 Voie : route des Grandes Blaches

Lieu-dit : Les Grandes Blaches

Localité : Mison

Code postal : 0 4 2 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 4 ° 2 4 ' 7 8 " 6 Lat. : 0 5 ° 9 0 ' 9 3 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mison.
Zonage Uc2, secteur des Grandes Blaches, de développement économique.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Area for describing project components and authorization dates.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne au titre du Code de l'Urbanisme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du bassin versant du Buëch
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité des sites Natura 2000 suivants : - FR9312003 - La Durance (Directive Oiseaux) à 900 m à l'Est - FR9301589 - La Durance (Directive habitats) à 900 m à l'Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Citadelle de Sisteron à 6 km au Sud

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parc photovoltaïque ne nécessitera aucun raccordement tant au réseau d'alimentation en eau potable qu'au réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 900 m des sites Natura 2000 (Directives Oiseaux et Habitats) "La Durance" situés de l'autre côté de la RD1085 et de l'Autoroute A51. Il n'aura aucun impact sur un (ou des) habitat(s) / espèce(s) de ces sites.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain support du projet se situe au sein de la zone artisanale des grandes Blaches de Mison. Il est attenant à une ancienne discothèque désaffectée faisant l'objet de travaux de rénovation (changement de destination). Le terrain s'apparentait à un espace ouvert laissé en friche depuis la fermeture de la discothèque en 2000. En 2022, suite au rachat de la discothèque, le terrain a été nettoyé et une partie a fait l'objet de transit de matériaux (stockage) sur une surface inférieure aux seuils ICPE (rubrique 2517).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les panneaux solaires produisent un champ électromagnétique continu, mais les ondes qui s'en dégagent sont 100 fois inférieures aux limites imposées par les autorités sanitaires compétentes.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déplacements et trafics d'engins et de camions pendant la phase chantier estimée à une durée de 3 mois.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources de bruit en phase chantier uniquement via l'utilisation d'engins et les opérations de battage des pieux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore n'est à prévoir en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux produit des déchets qui sont évacués vers les filières habilitées à les recevoir. Le démantèlement du parc produit également des déchets sous réserve que les équipements démantelés ne soient pas réutilisables. Les filières de recyclage des équipements démantelés peuvent être très majoritairement privilégiées (modules solaires, métaux et D3E).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein d'une zone de présomption de prescription archéologique. Toutefois, la nature du projet, sans terrassement et grâce aux fixations par micropieux n'aura aucun impact sur le sous-sol (absence d'enjeux archéologiques validé avec la DRAC). Le projet n'aura pas d'impact paysager au vu de sa situation en bordure de la RD1085 et de l'A51 (derrière un merlon), au sein d'une zone artisanale et à plusieurs kilomètres des sites ou monuments à intérêt patrimoniaux (notamment la Citadelle de Sisteron).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Trois parcs photovoltaïques sont en service dans un rayon de 1,5 km autour du projet. Sur Mison à 400 m au nord-ouest, sur Sisteron à 900 m au sud-est et sur Le Poët à 1,5 km au nord-est. Une carrière est projetée sur Le Poët à environ 500 m à l'est (activité extractive uniquement avec remise en état agricole des terrains). Seule la thématique paysage peut être objectivement étudiée en terme d'incidence cumulée du projet avec ces quatre activités. En l'absence de visibilité du projet et de ces quatre activités depuis la RD1085 et l'A51, il convient donc de s'assurer de l'impact visuel cumulé de ces projets depuis les points hauts alentours notamment depuis la Citadelle de Sisteron au sud, le lieu-dit La Silve de Mison à l'ouest et le village de Valernes à l'est. Or, depuis ces points hauts, l'éloignement et la trame de végétation limitent voire suppriment la perception du projet et des quatre activités recensées dans des perspectives écrasées par la distance.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet vise la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau à savoir le rejet d'eaux pluviales dans sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet est égale à environ 2 ha. Le bassin versant actuel intercepté par la zone de projet n'est pas imperméabilisé et le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation du sol dans son emprise clôturée. Les eaux météoriques qui ruisselleront sur les modules photovoltaïques tomberont sur le sol et s'infiltreront dans le sous-sol à l'instar de la situation actuelle.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Comme indiqué précédemment, le projet intervient sur un terrain attenant à une ancienne discothèque désaffectée. Depuis la fermeture de cette établissement, en 2000, le bâtiment et le terrain, laissés à l'abandon, ont été occupés, visités et utilisés illégalement. De nombreux équipements présents dans le bâtiment ont été dérobés, détériorés et pour la plupart jetés à l'extérieur sur l'ensemble de la surface du terrain visé par le projet. Ces dépôts de déchets, dont certains dangereux (plaques d'amiante, ferrailles, gravats, mobiliers, ...), ont nécessité un nettoyage important du bâtiment et de ses abords au cours de l'année 2022. La même année, des matériaux (produits minéraux naturels) ont été stockés (et une partie l'est encore) sur une partie du terrain (surface de stockage inférieure au seuil déclaratif de la rubrique ICPE 2517 : station de transit). Dans le cadre des opérations de nettoyage précitée et des opérations de stockage de matériaux, la végétation et l'horizon superficiel du sol ont été retirés afin de retrouver un terrain dégagé, circulaire et sécurisé. Lors de cette opération, le propriétaire du terrain a maintenu un linéaire de haie boisée de 200 ml sur l'ensemble de la limite Ouest le long de laquelle le parc photovoltaïque est projeté. Dans le cadre du présent projet, ce linéaire de haie sera maintenu en place (mesure d'évitement). Le projet intègre par ailleurs la réhabilitation du sol aujourd'hui nu du terrain par l'expérimentation de la mise en culture de semences labellisées Végétal Local par le semencier Haut-Alpin Phytosem. Ces semences concerneront des espèces herbacées qui seront ensuite récoltées chaque année pour être semées dans le cadre de chantiers ou opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux. La nature du projet, sa situation géographique et l'expérimentation qui sera mise en place ne nécessitent aucune autre mesure compte tenu de l'absence d'impact résiduel notable.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous avons pu démontrer que le projet concerne le terrain dégradé d'une ancienne discothèque désaffectée située au sein d'une zone artisanale, dont le règlement du PLU est compatible avec le projet. De plus, le système de fixation des tables qui supporteront les modules solaires ne nécessitera aucune fondation béton et sera ainsi aisément démontable le moment venu. Le projet est éloigné des espaces réglementés naturels ou patrimoniaux. Il n'engendrera aucun risque pour l'environnement et la santé humaine et s'intégrera parfaitement dans son environnement d'ores-et-déjà anthropisé de par sa situation dans une zone artisanale et mitoyen de routes à forts trafics. Enfin, ce projet est conforme aux objectifs fixés par le gouvernement sur le développement des projets photovoltaïques respectueux de l'environnement et du cadre de vie en ciblant un terrain déjà anthropisé et nu (aucune consommation d'espace naturel, agricole ou forestier ou contraire avec l'expérimentation prévue).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Le projet dans le paysage : Situation du projet et des activités existantes et projetées aux alentours dans le paysage proche (visibilité depuis le fond de vallée) et éloigné (Citadelle de Sisteron, la Silve et Valernes). Cette annexe cartographique se rattache au chapitre 6.2 de la présente demande.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Note du semencier Phytosem détaillant l'expérimentation de la mise en culture de semences labellisées Végétal Local	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DEININGER

Prénom Dorian

Qualité du signataire Directeur développement

À Gap

Fait le 1 9 / 0 8 / 2 0 2 4

SAS LPI ENERGIES
Bât Les Fauvettes - 3 Rue des Maïronniers
05000 GAP
Tél : 04.92.51.29.06
SIRET 901 090 929 00036



Signature du (des) demandeur(s)

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several lines of a document.



EXHIBIT 101 242
Faint text in the lower-left quadrant, possibly a reference or identification number.

Faint text in the lower-right quadrant, possibly a signature or date.